

LU DOTHEQUE Ô FIL DU JEU : REGLEMENT INTERIEUR PARTICULIER

La ludothèque « Ô fil du Jeu » est un lieu convivial de rencontre autour du jeu.
Elle met à disposition des jeux et des jouets qui peuvent être prêtés ou utilisés sur place.

La ludothèque est une activité associative. Elle a été créée et reste ouverte grâce au travail des bénévoles.
Vous êtes tous invités à nous rejoindre.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION



S'acquitter de l'adhésion (Article 1)

- L'adhésion donne droit à l'accès au jeu sur place et à la participation à diverses animations dans les locaux de Carbon-Blanc et Floirac.
- L'adhésion est familiale (enfants, parents et grands-parents).
- L'adhésion est valable un an et renouvelable à sa date anniversaire (seule une absence de plus de 6 mois réinitialise la date de renouvellement)

-Son montant est fixé par l'assemblée générale de l'association.



S'inscrire (Article 2)

- Remplir le formulaire d'inscription. L'inscription ne peut être réalisée que par une personne majeure.
- Tout changement de nom, d'adresse, de numéro de téléphone doit être signalé.



Lire et signer le présent règlement intérieur (Article 3)



Carte d'adhérent (Article 4)

- Une carte d'adhérent vous sera remise. Vous devrez la présenter à chacune de vos venues à la ludothèque.

MODALITES D'ACCES AU JEU SUR PLACE



Conditions d'accès (Article 5)

- Être adhérent de l'association. L'adhésion est commune à nos 2 ludothèques.
- Être à jour de son adhésion.
- Présenter sa carte d'adhérent à l'arrivée.



Horaires d'ouverture au public (Article 6)

La ludothèque de Carbon-Blanc est ouverte le mardi de 14h à 18h30, le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h30, le vendredi de 9h à 12h, le samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30.

La ludothèque de Floirac est ouverte le mardi et le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30, le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h30.



Périodes de fermeture (Article 7)

Les périodes de fermeture seront annoncées par mail et affichées à l'intérieur de chaque ludothèque.

Soirées jeu de rôle (Article 8)

Les soirées jeu de rôle sont ouvertes à tous les joueurs de plus de 10 ans. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.



Accueil des mineurs et limitation d'effectifs (Article 9)

- Tout mineur est, et reste, sous la responsabilité des tuteurs légaux. **Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte.** Au-delà de 8 ans, les enfants peuvent venir librement à condition qu'ils soient suffisamment autonomes de leurs allées et venues mais restent sous la responsabilité du ou des parents (Ceux-ci s'engagent à être joignables lorsque l'enfant reste seul à la ludothèque). La Ludothèque ne se substitue pas à un mode de garde.

- Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le temps de jeu et le nombre de joueurs peuvent être limités. En cas d'affluence l'équipe de la ludothèque sera dans l'obligation d'organiser un roulement.

-La ludothèque est un lieu d'accueil pour tous âges. En ce sens, le matériel sur place peut ne pas être adapté aux plus jeunes. Nous demandons donc aux accompagnants de rester vigilants quant à l'usage que les enfants qu'ils accompagnent font du matériel et à leurs déplacements dans les espaces.

REGLES DE VIE



Conditions du jeu sur place et participation au rangement (Article 10)

- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. La ludothèque est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux. Les parents sont garants du respect de ces règles et du comportement de leurs enfants.

- Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés (petite enfance, jeux de société, symbolique, construction). Il est déconseillé de déplacer les jeux/jouets d'un de ces espaces à un autre.

- La participation de chacun au rangement est indispensable ! Les adultes doivent aider les enfants à ranger les jeux et veiller à ce que toutes les pièces soient présentes ; si ce n'est pas le cas, merci de nous le signaler. Nous vous remercions de remettre le jeu/jouet là où vous l'avez trouvé.

Important (Article 11)

- Les poussettes, les trottinettes et les rollers ne sont pas autorisés dans la ludothèque. Un espace est prévu à cet effet.
- Les animaux sont interdits.
- Il est interdit de manger et de boire dans les espaces de jeu ; un espace est prévu à cet effet.
- Il est interdit de lancer les enfants dans les espaces de jeu ; un espace est prévu à cet effet.
- Des espaces sont dédiés à l'emprunt de jeu. Les jeux présents dans ces espaces ne peuvent pas être joués sur place.
- Il est souhaitable que l'utilisation du portable (appels, consultation de messages ou de mails, consultation d'internet) reste exceptionnelle car elle empêche les parents d'être totalement disponibles pour leurs enfants et parasite le jeu des autres usagers.
- L'association «Ô fil du Jeu» décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux et en extérieur.



MODALITES D'EMPRUNT



Conditions d'accès (Article 12)

- Être adhérent de l'association.
- Être à jour de son adhésion.
- Être à jour de sa cotisation ou régler le montant de la location ponctuelle. La cotisation est commune à nos 2 ludothèques.

- S'être acquitté d'une caution : le chèque, non encaissé, est valable 1 an, et vous sera donc redemandé à échéance. Néanmoins, en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux ou jouets, la ludothèque se réserve le droit d'encaisser cette caution.

- Les jeux sur place installés par les ludothécaires ne peuvent être empruntés. Seuls les jeux placés dans l'espace d'emprunt peuvent être empruntés.

Prêt de Jeux	Caution 90 € + 45 € / jeu sup.	18 € + 6€ / jeu sup.	4 semaines max
Location Ponctuelle	Caution 90 € (1-2 jeux), etc.	2 €	4 semaines max
Location Malle 5 Jeux ou Jouets	Caution 90 € / malle	8 €	1 semaine max
Location Jeu Surdimensionné	Caution 150 € / jeu	8 €	1 semaine max
Location Grande Malle Anniversaire	Caution 90 € / malle	15 €	1 semaine max
Location Petite Malle Anniversaire	Caution 90 € / malle	8 €	1 semaine max

Avant l'emprunt (Article 13)



- L'adhérent vérifie l'état, le contenu et le contenant du jeu/jouet.
- Il signale tout problème à l'équipe de la ludothèque. Si l'adhérent emprunte un jeu sans le vérifier, celui-ci est considéré comme complet. Aucune remarque faite après le départ de la ludothèque ne pourra être prise en compte.
- L'adhérent s'engage à respecter le rangement et le classement des étagères de la ludothèque.



Pendant la durée de l'emprunt (Article 14)

- La ludothèque n'est pas responsable des dommages ou accidents pouvant résulter de la mauvaise utilisation des objets prêtés.
- Les adhérents sont responsables de l'usage qu'ils font des jeux/jouets hors de l'enceinte de la ludothèque.
- Les parents sont responsables des emprunts de leurs enfants mineurs et doivent être garants de leur bonne utilisation.
- Les piles sont à la charge de l'utilisateur.

Retour des jeux (Article 15)



- Les jeux peuvent être rendus dans l'une ou l'autre des ludothèques.
- Les jeux sont vérifiés par l'adhérent avant retour, puis par l'équipe de la ludothèque. L'équipe peut être amenée à vérifier le contenu en dehors de l'accueil du public et que l'adhérent sera contacté ultérieurement.
- Les jeux/jouets et les déguisements doivent être rendus propres et en bon état.
- En cas de retour partiel ou en mauvais état :



Aucune réparation ne doit être engagée avant d'être soumise à l'appréciation de l'équipe de la ludothèque.

Tout jeu ramené incomplet est repris par la famille jusqu'à régularisation.

La perte d'une règle du jeu ou la remise d'une règle du jeu non utilisable engendrera une pénalité de 2 €. Toute pièce perdue doit être remplacée par une pièce identique ou équivalente ou engendrera une pénalité d'une valeur soumise à l'appréciation de l'équipe. Si le jeu n'est plus utilisable, il sera demandé de le rembourser ou de le remplacer par un jeu équivalent, en accord avec l'équipe.



Durée de l'emprunt (Article 16)

- Cotisation annuelle au prêt de jeu et location ponctuelle de jeu/jouet : 4 semaines maximum.
- Location de malle et de jeux surdimensionnés : 1 semaine.
- L'adhérent s'engage à rendre le ou les jeux empruntés dans le délai fixé.
- En cas de retard répété et prolongé, l'équipe se réserve le droit d'interdire l'emprunt à l'adhérent de façon temporaire ou définitive.



Réservation (Article 17)

Tout jeu peut être réservé, y compris d'une ludothèque à l'autre. Dès l'arrivée du jeu réservé, l'adhérent est informé et il a une semaine pour venir retirer son jeu. Passé ce délai, le jeu sera remis à disposition de tous.

CONCLUSION

Toute personne entrant à la Ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement (Article 19)

L'équipe de la ludothèque se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement. Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner la suspension provisoire ou définitive de l'inscription.

L'équipe de la Ludothèque est chargée de l'application du présent règlement (Article 20)

- Toute modification du présent règlement sera notifiée au public par voie d'affichage à la Ludothèque.

.....
Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur qui m'est remis et m'engage à le respecter.

Date, nom et signature du responsable :

Signature des enfants :